



AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné à tous les contribuables de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, par le soussigné, qu'une séance extraordinaire sera tenue au Centre communautaire, situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, **à 19 h 00, le lundi 30 janvier 2023** et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Adoption du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisations
2. Dépôt du projet de règlement numéro 483-2023 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2023
3. Période de questions
4. Levée de la séance extraordinaire

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce vingt-six janvier deux mille vingt-trois (2023).

Sylvain Michaudville
Directeur général par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Michaudville, directeur général par intérim de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant la tenue d'une séance extraordinaire **à 19 h 00, le lundi 30 janvier 2023**, en en affichant une copie au bureau de la Municipalité et en le diffusant sur le site Internet de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, le 26 janvier 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 janvier 2023.

Sylvain Michaudville
Directeur général par intérim